

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 3 juillet 2009

**Service instructeur**

Service Entretien Exploitation Sécurité

**Service consulté**

DCP

DIF

N° CP-2009-10-3-10

**MARCHÉS À BONS DE COMMANDE RELATIFS AUX TRAVAUX DE FAUCHAGE,  
D'ELAGAGE ET DE LOCATION DE MATERIELS SUR LES ROUTES  
DEPARTEMENTALES DU HAUT-RHIN**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet la mise en concurrence des marchés relatifs aux travaux de fauchage, d'élagage et de location de matériels sur les routes départementales du Haut-Rhin pour 2010 et leur reconduction par voie expresse pour 2011, 2012 et 2013.*

Le fauchage, l'élagage et la location de matériels font actuellement l'objet d'un marché à bons de commande comportant trois lots. Ce marché arrive à échéance en fin d'année 2009.

Afin de pouvoir poursuivre ce type de travaux à partir de l'année 2010, il est proposé à votre Commission de bien vouloir m'autoriser à passer un nouveau marché pour l'année 2010 et reconductible trois fois par voie expresse, soit pour 2011, 2012 et 2013.

Les montants minimum et maximum seraient fixés annuellement et répartis comme suit :

Lot n° 1 – Zone Nord – UR de COLMAR

Montant minimum : 50 000 € HT – Montant maximum : 200 000 € HT ;

Lot n° 2 – Zone Centre – UR de GUEBWILLER et THANN

Montant minimum : 75 000 € HT – Montant maximum : 300 000 € HT ;

Lot n° 3 – Zone Sud – UR d'ALTKIRCH et MULHOUSE

Montant minimum : 75 000 € HT – Montant maximum : 300 000 € HT.

Je vous prie de bien vouloir :

- déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme suit :  
marchés à bons de commande relatifs aux travaux de fauchage, d'élagage et de location de matériels sur les routes départementales du Haut-Rhin pour l'année 2010, reconductibles par voie expresse pour les années 2011, 2012 et 2013. Ces montants sont fixés annuellement à 200 000 € HT minimum et 800 000 € HT maximum, selon l'inscription budgétaire aux caractéristiques suivantes :  
Programme A133 : Chapitre 21 – Nature 2152 – Fonction 621 ;  
Programme A633 Chapitre 011 – Nature 621 – 61523 – 3356 – 011 ;
- décider de l'opportunité de cette opération et d'en approuver le programme, ainsi que la faisabilité technique et financière ;
- m'autoriser à souscrire le marché nécessaire, ainsi que tout document s'y rapportant, après mise en œuvre de la consultation y afférente ;
- m'autoriser à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment : sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du marché requis, conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget ;
- approuver l'affectation annuelle des crédits nécessaires de 200 000 € HT minimum à 800 000 € HT maximum sur l'exercice 2010, ainsi que sur les exercices 2011, 2012 et 2013 ;
- approuver les prélèvements annuels sur le budget départemental des crédits de paiement nécessaires sur le programme A133 – chapitre 21 – nature 2152 – fonction 621 pour les travaux d'investissement et sur le programme A633 - chapitre 011 – nature 621 – 61523 – 3356 - 011 pour les travaux d'entretien, sous réserve du vote des crédits nécessaires, chaque année.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER